

## COMPTE RENDU COMMISSION SCOLAIRE

Du Mercredi 29 avril 2015 à 18 H 00

Présents : Didier HOUOT, Mylène GALMICHE, Maxime LECOMTE-MARTIN, Murielle COLLIN, Béatrice GIGANT, Blandine TISSERAND

Excusé : Yannick PIQUEE

### Rentrée scolaire

Les inscriptions aux 3 écoles sont en cours. A ce jour, 29 bulletins ont été délivrés par le service scolaire de la Mairie pour la maternelle du Centre, 18 pour l'école des Perce Neige, et 0 pour l'école Publique Mixte de Zainvillers (à noter que pour cette école les inscriptions sont souvent tardives)

9 dossiers de demande de dérogation sont en cours d'instruction.

### Tarifs Scolaires 2015/2016

Mylène fait remarquer que l'augmentation du coût de la vie constatée sur un an est nulle.

Après discussion, il est décidé de ne pas augmenter l'allocation de direction et de majorer de 0.50 € la dotation scolaire par élève et les voyages scolaires.

La participation communale au transport scolaire pour les enfants domiciliés à moins de 2 km du collège n'est pas revue pour l'instant. En effet, le Conseil Général n'a pas encore communiqué le prix des cartes pour 2015/2016.

Le montant de la participation des communes extérieures aux dépenses scolaires est arrondi à 91 €.

Ces tarifs seront proposés au prochain conseil municipal du 20 mai

### Dictionnaires remis au CM1

Rappel : le 19 septembre 2014, les 60 élèves de CM1 ont reçu le Petit Larousse Illustré fourni par la Librairie des Lacs de Gérardmer.

Coût de la dépense 1195.74 € TTC.

Pour l'année scolaire 2015/2016, 38 élèves sont concernés mais une demande pour 40 élèves a été faite (ce qui évitera un réassort éventuel en début d'année)

2 propositions ont été reçues pour la fourniture du même produit

- La librairie des lacs : 21.90 € TTC avec une remise de 9% soit 797.16 €
- DEPAGE EN PAGE: 21.90 € TTC avec une remise de 9 % soit 797.16 € (ce prix comprend également la dotation d'un exemplaire d'un livre de poche au choix pour chaque élève et d'un livre pour la BCD

La commission a retenu cette deuxième proposition en optant pour le choix d'un dictionnaire bilingue de poche pour chaque enfant.

### Retraite Mme RONVAUX

Madame Catherine RONVAUX, directrice l'Ecole des Perce Neige, fait valoir ses droits à la retraite à l'issue de cette année scolaire. La commission propose d'associer les enfants de l'école à cette cérémonie et d'en fixer le lieu à l'école des Perce Neige.

Une date est retenue le vendredi 03 juillet à 16H00.

Mylène contactera Mme RONVAUX, pour lui demander si cette date lui convient.

Monsieur le Maire propose d'associer également les N.A.P dans cette préparation (chant par exemple ....). Franck en sera informé.

Pour les invitations : Le Conseil Municipal, ses collègues et anciennes collègues, Mme L'inspectrice de l'éducation Nationale, les anciens Maires, le personnel communal.

### Kermesse fin d'année

Mylène présente le programme du festi'jeux, organisé par les N.A.P en partenariat avec la ludothèque et les Z'amis de l'école, à l'école des Perce Neige le vendredi 19 juin de 16h30 à 19h00.

Le nombre de stand est arrêté à 16.

Tout sera gratuit, et les parents sont bien entendus les bienvenus.

Monsieur le Maire souligne l'investissement de Franck dans cette opération et le félicite.

### Renouvellement de la convention fixant le forfait communal avec l'organisme de gestion de l'école Notre Dame de Zainvillers

Cette convention a pour but de financer les dépenses de fonctionnement des Classes élémentaires de l'école Notre Dame.

Un forfait par élève est calculé pour 3 années. Les dépenses de fonctionnement prises en compte pour calculer le coût moyen par élève seront relevées dans le compte administratif 2014.

Ce forfait est une dépense obligatoire pour la commune de VAGNEY, celle-ci étant la commune de résidence de l'école privée sous contrat d'association.

Pour les 3 années écoulées la commune a versé :

en 2012/2013 : 3 467.60 € pour 10 élèves soit 1 forfait de 346.76 € par élève

en 2013/2014 : 3 136.50 € pour 9 élèves soit 1 forfait révisé de 348.50 € par élève

en 2014/2015 : 3 498.20 € pour 10 élèves soit 1 forfait révisé de 349.82 € par élève

Actuellement seuls les enfants du primaire sont pris en compte dans ce forfait. Dans l'hypothèse où une demande serait faite par l'école Notre Dame pour la prise en compte des maternelles, Monsieur le Maire propose un tour de table pour recueillir l'avis de l'ensemble de la commission.

A l'unanimité il est répondu non à la prise en compte des maternelles.

Cette convention sera proposée au prochain Conseil Municipal du 20 Mai.

Au préalable, la directrice de l'école Privée, Mlle LEBAS, et Mme JOMARD seront reçues en Mairie.

### Questions diverses

Passage de la commission scolaire dans les 3 écoles.

Pour cette année, il est proposé de demander en amont aux directrices, la liste des travaux et des commandes.

La commission se réunira dans un premier temps en Mairie pour définir les points à retenir pour la visite des locaux, le reste fera l'objet de fiches travaux.

Tous les points de l'ordre de jour ont été traités.

La réunion se termine à 19H00.